



Règlement concours photos : Villevieille plus belle naturelle

Conditions de participation

Organisé par la Commission Démocratie et Vie Locale ce concours a pour but de mettre en valeur la nature dans notre commune à travers ces aspects les plus divers : paysages, portraits, habitats, jardins etc.

Article 1

Le concours est ouvert à tous, amateurs et professionnels.
Les membres organisateurs ne peuvent pas y participer.
La participation au concours est gratuite.
Le mineur participant doit être inscrit par son responsable légal.
Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation.

En participant au concours, chaque participant garantit :
Qu'il est l'auteur de la photo présentée
Qu'il dispose de l'accord écrit des personnes photographiées

Le comité se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à une personne.

Les organisateurs assureront l'affichage des images conformes au règlement.

Deux photographies par participant maximum

La photographie sera jugée sur le respect du thème et l'originalité

Article 2

Tirage papier obligatoire

Dénomination des photos :
Au dos des photos
Photo 1 : titre/date/ lieux de prise de vue
Photo 2 : titre/date/ lieux de prise de vue

Format et caractéristiques des photos :
Noir et blanc ou couleur
Tirage papier mat ou brillant
Format portrait
Taille A4

Les photos sont également à adresser à : mairie@villevieille30.fr

- Au format jpeg
- Et avec une qualité minimale d'environ 4000 pixels sur 2500 pixels.

